



APPEL À CANDIDATS POUR LA CRÉATION RÉSERVE DE RECRUTEMENT AU GRADE DE CAPITAINE VOLONTAIRE (H/F/X)

Le conseil de la zone de secours Wallonie picarde a décidé, en sa séance du 3 mars 2026, de lancer un appel à candidats pour la création d'une réserve de recrutement au grade de capitaine volontaire, conformément à la procédure indiquée aux articles 36, 38 et 39 à 51 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours.

1. Description de la fonction

La description de fonction du capitaine est reprise à l'annexe 6 de l'arrêté ministériel du 8 octobre 2016 fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours.

Le capitaine assure la coordination d'équipes d'intervention sur le terrain lors d'incidents ou de situations d'urgence complexes ou à grande échelle. Il garantit que les équipes et services agissent de manière coordonnée et veille à organiser le déploiement opérationnel de la manière la plus efficiente, efficace et sécurisée possible.

Le capitaine coordonne et assure la gestion de tâches aux niveaux opérationnel, administratif et technique. Il mène des projets et exécute des missions spécialisées afin de garantir le bon suivi des missions de zone de secours. Pour cela, il veille à l'exécution consciencieuse des tâches par les équipes de travail et gère le contenu, la méthodologie et l'organisation des projets. Le capitaine veille au transfert d'informations de la base vers le niveau du management et vice versa. Le capitaine est également chargé de faciliter et stimuler le travail en équipes, de veiller au flux de communication interne au sein des équipes de manière à développer un bon esprit dans les équipes.

En outre, le capitaine dispose de solides connaissances dans le domaine de la prévention incendie lui permettant d'effectuer des missions de prévention incendie ; dans ce cadre, la description de fonction d'expert en prévention incendie, reprise à l'annexe 26 de l'arrêté ministériel précité, lui est également attribuée.

En tant que membre du personnel, le capitaine porte les valeurs de la zone de secours. Il sert avec loyauté en alimentant une relation de confiance avec sa ligne hiérarchique, et adopte un comportement qui participe à la valorisation du service.

La description de fonction du capitaine volontaire peut être complétée par les annexes 15 et 16 de l'arrêté ministériel précité, qui traitent des volets administratif et opérationnel, ainsi que par les annexes 29 et 30 pour les tâches relatives aux missions de formation et d'évaluation.

2. Conditions

2.1. Conditions générales à remplir pour la date limite pour postuler

- 1° Avoir la nationalité belge ;
- 2° Avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée ;
- 3° Jouir des droits civils et politiques ;
- 4° Satisfaire aux lois sur la milice ;
- 5° Être titulaire du permis de conduire B ;
- 6° Être détenteur d'un diplôme de niveau A ;
- 7° Être détenteur du certificat d'aptitude fédéral du cadre de supérieur tel que visé à l'article 35 de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif (*N.B. : le capitaine, major ou colonel en service dans un service public d'incendie ou en service au sein de la Protection civile dans un Etat faisant partie de l'Espace économique européen ou en Suisse est réputé avoir satisfait à cette condition ; par ailleurs, le membre du personnel d'une zone de secours qui n'est pas capitaine, major ou colonel est exempté du test d'habileté manuelle et des épreuves d'aptitude physique du certificat précité*).

2.2. Savoir-être

- Être porteur des valeurs de la zone de secours ;
- Avoir le souci du service au citoyen ;
- Avoir une bonne présentation ;
- Avoir le sens des responsabilités et de la discrétion ;
- Savoir gérer le stress ;
- Faire preuve d'autonomie dans la gestion des tâches ;
- Savoir accomplir les tâches confiées dans le respect des procédures et règlements et de la vision de la zone ;
- Avoir la capacité de se remettre en question et de s'adapter pour évoluer dans son métier, dans l'exercice de sa fonction et dans l'environnement de travail ;
- Être dynamique, proactif et réactif ;
- Être rigoureux et précis ;
- Faire preuve de courtoisie, d'amabilité et d'aisance relationnelle ;
- Favoriser l'esprit d'équipe, notamment en étant capable de mettre à disposition de ses collègues l'ensemble des compétences en vue de faciliter les missions ;
- Être force de proposition auprès de la hiérarchie dans le domaine de compétence, pour participer de manière active à la vision zonale ;
- Collaborer avec la hiérarchie et les différents services logistiques et administratifs afin de garantir l'opérationnalité des postes de secours tant en personnel qu'en matériel.

3. Modalités de candidature

Le candidat qui remplit les conditions énoncées dans le présent appel à candidats envoie son dossier de candidature complet **pour le 12/04/2026 à minuit** au plus tard par courriel à l'adresse jobs@zswapi.be.

Le dossier de candidature comprend au minimum :

- Un C.V. avec photo d'identité récente ;
- Une lettre de motivation ;
- Une copie recto-verso de la carte d'identité ;
- Une copie recto-verso du permis de conduire ;
- Un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois ;
- Une copie du diplôme de niveau A ;

- Une copie du certificat d'aptitude fédéral du cadre de supérieur (N.B. : *par dérogation, les officiers d'autres zones de secours fournissent une attestation d'occupation officielle reprenant leur fonction actuelle et leur date d'entrée ; les membres du personnel d'autres zones de secours fournissent cette attestation également en plus du certificat d'aptitude fédérale*) ;
- Pour les candidats masculins nés avant le 01/01/1976, une copie du certificat de milice.

Le service des ressources humaines peut solliciter des documents complémentaires afin de vérifier si le candidat répond aux conditions énoncées dans le présent appel à candidats.

4. Concours de recrutement

Le concours consiste en un test physique éliminatoire qui teste le candidat via des épreuves de course/natation/parcours fonctionnel et un entretien avec le jury qui teste le candidat sur :

- Sa motivation ;
- Son engagement ;
- Sa conformité avec la description de fonction et la zone de secours.

Pour être reçu au concours, le candidat est tenu d'obtenir un résultat de minimum 50% dans chacun de ces trois thèmes et d'obtenir un résultat total de minimum 60%.

L'entretien porte notamment sur :

- La connaissance générale de la réforme de la sécurité civile et la zone de secours Wallonie picarde ;
- La gestion de projet ;
- La gestion d'équipes et la communication ;
- La prévention ;
- Les motivations du candidat à s'intégrer en tant que capitaine volontaire dans la Zone de Secours.

À l'issue du concours, le candidat qui a réussi l'épreuve est versé dans une réserve de recrutement valable deux ans. Cette validité peut être prolongée de maximum deux fois deux ans. Le résultat du concours est notifié à l'intéressé.

5. Stage et carrière

Les candidats de la réserve de recrutement sont sollicités selon les besoins de la zone de secours et sont admis au stage de recrutement par le collège de zone dans l'ordre de classement résultant des épreuves zonales. Ils sont soumis, préalablement à l'entrée en service, à un examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail. Les candidats peuvent refuser à deux reprises l'admission qui leur est proposée ; lorsqu'un candidat refuse une troisième fois le poste qui lui est proposé, il est alors éliminé de la réserve.

Le stage de recrutement débute le jour de l'entrée en service par la formation nécessaire à l'obtention du brevet NOFF2, sauf si le candidat est déjà en possession du brevet ou d'un brevet assimilé.

Pour être nommé à l'issue du stage de recrutement, le candidat doit être titulaire du brevet NOFF2 ou d'un brevet assimilé conformément à l'arrêté royal du 18 novembre 2015 relatif à la formation des membres des services publics de secours et modifiant divers arrêtés royaux. Il doit également réussir au cours de son stage les formations en vue de l'obtention des certificats PREV-1 et PREV-2.

6. Contacts

Pour toute question relative au présent appel à candidats, vous pouvez vous adresser au service des ressources humaines de la zone de secours Wallonie picarde (jobs@zswapi.be ou 069/620.504)